

EXPLOITER L'OcéAN SANS LE DÉTRUIRE

Du 5 au 9 octobre, aux Rendez-vous de l'histoire de Blois, dont « Le Monde » est partenaire, historiens, économistes et politistes sondent la possibilité d'un usage durable des ressources maritimes

Adeline Bas Résoudre les équations de l'« économie bleue »

L'économiste souligne la difficulté de concilier les objectifs socio-économiques et environnementaux sur les océans

Le contexte

Notre représentation des océans est passée du registre de l'abondance salvatrice à celui de la peur de l'apocalypse. La mer est un espace de richesse et de puissance, où les Etats rêvent d'affirmer leur souveraineté, les entreprises d'exploiter minerais et énergie et de faire circuler marchandises, données et hommes. Mais elle est aussi un espace fragile, indispensable aux équilibres naturel et climatique, qu'il convient de protéger contre les effets destructeurs de l'activité humaine. Comment concilier les objectifs contradictoires d'acteurs aux intérêts divergents, mais qui demeurent tous, in fine, dépendants de la bonne santé des océans ?

L'objectif de développement durable n°14 des Nations unies invite à « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines ». Il résume l'attention aujourd'hui portée à une économie maritime soutenable. Les connaissances accumulées ces dernières décennies ont mis en évidence les effets de l'action humaine sur les écosystèmes marins. Selon les experts de la plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES en anglais), 66 % du milieu marin a été modifié par l'homme sous l'effet conjugué de divers facteurs tels que la pollution, la surexploitation des espèces marines, ou encore les aménagements en mer et sur le littoral (urbanisation côtière, éoliennes en mer, etc.).

Longtemps considérée comme un espace de liberté et comme les seuls domaines de la pêche ou du transport maritime, la mer a vu le nombre d'activités humaines se multiplier – extraction de sables marins, énergies marines renouvelables, plaisance – et s'intensifier pour certaines, à l'image du tourisme. En réponse, les messages politiques se succèdent pour concilier « développement économique et social » et « préservation du milieu marin », comme en témoigne la récente communication (2021) de la Commission de Bruxelles visant à transformer l'économie maritime de l'Union européenne en

une « économie bleue » durable. Cet empiètement politique récent autour de l'économie bleue ne doit pas faire oublier que plusieurs politiques publiques, européennes comme françaises, ont cherché à concrétiser le développement durable en mer, et ce depuis plusieurs décennies. L'équilibre est délicat à trouver, car il nécessite une vision globale des interactions entre la société, les activités humaines et le milieu marin.

Actuellement, la façon la plus répandue d'y parvenir est de réunir les acteurs du monde économique, académique, institutionnel et de la société civile pour qu'ils se rencontrent, discutent et négocient. Cette approche, qualifiée d'« intégrée », car permettant d'embrasser l'ensemble des enjeux et des acteurs, est complexe à mettre en œuvre. L'exemple français illustrant le mieux cette complexité est la mise en œuvre de la « stratégie nationale pour la mer et le littoral ».

Cette stratégie ambitieuse, établie en 2017, reprend les orientations euro-

peennes : développer les activités humaines en mer et sur le littoral à un niveau permettant une bonne qualité des eaux marines et côtières. Sa traduction concrète prend la forme d'un outil, appelé « document stratégique de façade », dont l'objectif est de définir l'avenir souhaité sur chacune des quatre façades maritimes métropolitaines (Atlantique, Manche, mer du Nord, Méditerranée). Il a été élaboré au cours d'un processus de six ans, piloté par l'Etat, auquel sont associés les acteurs de la façade (élus, entreprises, associations). Les premiers documents stratégiques de façade viennent d'être finalisés en 2022.

Choix sociétaux

Mais ils ont également mis en lumière les faiblesses du processus et la difficulté à concilier, en pratique, développement économique et social et préservation du milieu marin. Le processus d'association des acteurs n'a pas conduit à hiérarchiser entre les objectifs climatique, socio-économique et de préservation du milieu marin, qui est pourtant la finalité recherchée d'une telle « vision stratégique ». Deux raisons peuvent être avancées pour expliquer cette situation.

La première est qu'il n'est pas simple pour les acteurs d'une façade maritime de s'emparer d'objectifs de politiques publiques décidés au niveau européen et national – par exemple, 10 % du territoire national couvert par une protection forte du milieu marin en 2030, zéro artificialisation nette du littoral et des petits fonds marins, 5 GW d'éolien en mer installés en 2028. Les acteurs sont en effet confrontés à la difficulté de faire coïncider des politiques pensées à large échelle aux

enjeux environnementaux et socio-économiques de leurs territoires.

La seconde raison tient à l'absence d'une définition clairement exposée et discutée de ce qu'est « l'économie bleue », et donc de ce qu'est le développement durable en mer et sur le littoral... D'une part, cette définition varie en fonction des intérêts des acteurs et, d'autre part, elle se heurte au manque de connaissances à la fois sur la santé des écosystèmes marins et littoraux et sur les effets des activités humaines sur le milieu marin. Définir ce qu'on entend par « économie bleue » nécessite un processus d'apprentissage collectif qui va au-delà de la simple réunion des acteurs. Cet apprentissage nécessite d'avoir du temps pour débattre, de s'entendre (ou non) sur des compromis et de décider du niveau à partir duquel une activité est considérée comme durable.

La mise en œuvre de la « stratégie nationale pour la mer et le littoral » n'est qu'un exemple parmi d'autres pour souligner la difficulté à rendre concret le concept de développement durable. Le définir en mer, comme à terre, implique de faire des choix sociétaux à différentes échelles (européenne, nationale, locale) sur les questions environnementales, énergétiques, climatiques et socio-économiques. Pour cela, de nouvelles formes de coordination sont à imaginer pour concilier enjeux globaux et locaux. ■

Adeline Bas est économiste de l'environnement à l'Ifremer (unité d'économie maritime)

LONGTEMPS
CONSIDÉRÉE COMME
UN ESPACE DE LIBERTÉ,
LA MER A VU
LE NOMBRE
D'ACTIVITÉS HUMAINES
SE MULTIPLIER

tion ou des textes normatifs non contraignants. Afin de pallier la menace que certains océanographes, tel Daniel Pauly, n'hésitent pas à qualifier d'« aquacalypse », il s'agit de se réorganiser autour d'un intérêt commun lié à l'océan, mais aussi de mettre les mesures de protection en pratique, et de s'assurer de leur respect et de leur efficacité, comme le pourcentage d'aires marines réellement protégées, l'interdiction de certaines pratiques de pêche ou encore les débats sur l'exploration et l'exploitation minières des grands fonds.

« Far West »

La notion de « commun » offre une piste sérieuse et prometteuse. Réapparue sur la scène mondiale grâce aux travaux de la politiste et économiste américaine Elinor Ostrom, la vieille question des « communs » (*commons*, en anglais), appliquée aux ressources naturelles et à l'environnement, agite aujourd'hui le monde océanique. Tandis que l'océan est polarisé entre deux types de visions qui s'affrontent, lanceurs d'alerte, scientifiques et citoyens engagés d'une part, gestionnaires et acteurs privés de « l'économie bleue » d'autre part, s'impliquent pour faire de l'océan un commun afin d'en assurer la durabilité.

Entre liberté de circulation et volonté d'appropriation, souveraineté et propriété, des visions divergentes peuvent conduire à des tensions entre usagers de la mer et à des conflits entre Etats ou groupes aux intérêts opposés. L'océan est un théâtre de convoitises et d'affrontements, qu'il convient donc de réguler et de réglementer.

Le droit international, notamment le droit de la mer, régit les espaces maritimes sous souveraineté ou juridiction des Etats côtiers. Il repose sur la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, signée

en 1982 à Montego Bay. Cette convention distingue des zones sous souveraineté nationale : les eaux territoriales, les zones contiguës, les zones économiques exclusives, le plateau continental (et plateau continental étendu). Au-delà, se trouvent les eaux internationales (la haute mer) et les fonds des mers, désignés comme « la zone », au-delà des marges continentales.

Les espaces qui ne sont sous l'autorité d'aucun Etat ont d'abord été reconnus par l'assemblée générale de l'ONU comme « patrimoine commun de l'humanité » (résolution 2749 de 1970). Plus récemment, la notion de « bien commun » s'est imposée, fondée sur le principe de « responsabilité de l'humanité » (voir l'appel pour un « Océan bien commun de l'humanité » de 2018).

Cette vision est aujourd'hui mise à l'épreuve de la diplomatie internationale, comme en attestent les négociations intergouvernementales menées à l'ONU. L'objectif est d'aboutir à un accord sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Biodiversity Beyond National Jurisdiction) dans le but de freiner le pillage des ressources et de réguler cette zone de non-droit régulièrement qualifiée de « Far West ».

Si ces avancées sont importantes, selon certains juristes de l'environnement, elles ne sont toutefois pas suffisantes. La notion de « bien commun », qui puise ses racines dans le droit romain, continue de poser le problème de la propriété, tandis que celle de *commons*, issue de la tradition juridique anglaise, coupe court aux problématiques de l'appropriation, aujourd'hui si épineuses en mer. Le « commun » résulte toujours d'un processus d'institutionnalisation et d'une action collective organisée pour faire face au risque de « tragédie des com-

mun », comme l'a écrit en 1968 le biologiste Garrett Hardin, en soustrayant à la propriété, à l'Etat, au marché et à l'individualisme une chose que l'on estime nécessaire, vitale ou bénéfique pour tous.

Il conviendrait de transformer le système de gouvernance des mers et des océans en le fondant sur un nouveau régime juridique, assis sur le principe de continuité ou de solidarité écologique. Le modèle de la gouvernance des socio-écosystèmes, axé sur la notion d'interactions et d'interdépendances reconnue par l'écologie scientifique, paraît ici particulièrement adapté. Mais sa mise en œuvre est loin d'être évidente et effective. Elle ne peut fonctionner que si l'intérêt général dépasse les intérêts propres, publics comme privés.

La responsabilité devient donc la condition sine qua non de la soutenabilité. Elle implique un changement de pratiques, de représentations et de valeurs dans nos rapports à l'environnement, au vivant et au non-vivant. Elle invite à déplacer le regard et à reconsidérer ce que nous identifions comme des « stocks », des « ressources », des « services » ou des « contributions » et que nous pensions inépuisables ou renouvelables à l'infini. Elle conduit à un changement de paradigme et de vision du monde, dans nos manières de gouverner et de gérer la nature, au-delà de l'appropriation et de l'aliénation, du consumérisme et de l'anthropocentrisme. ■

Camille Mazé est chargée de recherche en science politique au CNRS, fondatrice et coordinatrice de l'observatoire Apolimer

Camille Mazé Faire de l'océan un bien commun pour éviter son naufrage

La politiste réfléchit à la manière de concilier souveraineté, liberté, exploitation et intérêt général dans la gouvernance des océans

L'OcéAN EST
UN THÉÂTRE
DE CONVOITISES ET
D'AFFRONTEMENTS,
QU'IL CONVIENT
DE RÉGULER ET
DE RÉGLEMENTER

Sylvain Roche

Vingt mille watts sous les mers

Le chercheur dresse un parallèle entre le gigantisme des programmes énergétiques du passé (barrages, nucléaire) et les projets éoliens offshore, qui réaffirment la puissance de l'Etat

L'inauguration par Emmanuel Macron, le 22 septembre, du premier parc éolien offshore français (480 MW), situé à 12 km au large du Croisic et de La Baule, en Loire-Atlantique, marque un tournant. Pour la première fois de son histoire, la France va produire en grande quantité de l'électricité dans un environnement marin – précisons néanmoins que l'usine marémotrice de la Rance, en Ille-et-Vilaine, a été mise en service en 1966. A la suite des appels d'offres lancés depuis 2011, d'autres parcs sont en cours de construction, pour un total de 3,6 GW attribués. Un objectif ambitieux de 50 parcs offshore d'ici à 2050 a été annoncé par le président, de la République à Belfort, le 10 février.

Dans le contexte de crise systémique des « 3E » (environnement, énergie et économie), aggravée aujourd'hui par la guerre russo-ukrainienne, l'éolien offshore semble un atout certain pour répondre dès maintenant aux objectifs de l'Accord de Paris et aux dernières recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. La mer et l'énergie sont historiquement

deux domaines où s'exprime la puissance régaliennne. L'éolien offshore permet ainsi à l'Etat de poursuivre et réinventer sa techno-politique sous le prisme de la transition écologique.

Déporté en mer, l'éolien offshore se présente ainsi comme une solution aux problèmes très médiatisés de l'éolien terrestre, notamment paysagers et patrimoniaux. A défaut de pouvoir (et de vouloir) construire collectivement un paysage énergétique terrestre basé sur les énergies renouvelables, nous préférons déplacer en mer, imaginée comme un monde de l'invisible et de l'inconnu, les nuisances engendrées par notre mode de vie consumé-

COMMENT FAIRE COHABITER DES ACTIVITÉS DE PÊCHE ET DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUELEBLE ?

riste et énergivore, que notre société n'est plus capable d'accepter sur terre. L'éolien offshore flottant, qui ouvre désormais la possibilité de mettre les turbines encore plus loin des côtes, s'inscrit dans cette poursuite de l'invisibilisation de la production d'énergie.

Mais viser le gigantisme technologique – les machines les plus modernes mesurent 290 mètres –, à l'image de ces allégories de la mondialisation que sont les méga paquebots et les super porte-conteneurs, permet aussi de perpétuer le mythe de l'abondance énergétique. L'éolien flottant ouvre la voie à une production électrique quasi illimitée : à l'échelle mondiale, 80 % des ressources éoliennes offshore se trouvent dans des mers de plus de 60 mètres de profondeur, ce qui incite à l'utilisation d'éoliennes flottantes. Une échelle nécessaire à la production en grande quantité d'hydrogène vert, présenté lui aussi comme le nouvel eldorado à conquérir.

Défiance envers Paris

La taille des machines, la puissance des parcs (entre 500 MW et 1,5 GW), la dimension hautement capitalistique des projets (le montant total de l'investissement pour celui de Saint-Nazaire est de l'ordre de 2 milliards d'euros) et l'approche éminemment top-down d'une politique énergétique étatique décidée à Paris, rend impossible l'intégration de l'éolien offshore dans un schéma de communauté énergétique local. A la différence des parcs éoliens terrestres, dont la puissance est de 10 MW en moyenne, et notamment de ceux qui répondent à une démarche citoyenne de financement participatif, l'institutionnalisation de l'éolien offshore se réalise dans la continuité historique de la génération électrique de grande puissance et de la concentration industrielle, héritée des barrages hydrauliques de montagne et des centrales nucléaires.

L'intensité des débats publics illustre le sérieux état de défiance

envers ces grandes orientations étatiques. On l'a récemment vu avec le projet de parc offshore au large de l'île d'Oléron, en Charente-Maritime. Car la mer reste un espace de confrontations incarné par des humains et structuré par des relations sociales issues d'une construction historique. Comment faire cohabiter des activités de pêche et de production d'énergie renouvelable ? Nul doute que cette question ne se posait pas il y a trente ans à Dieppe, en Seine-Maritime, ou à Saint-Brieuc, dans les Côtes-d'Armor...

L'éolien en mer continue de nourrir les débats et les controverses, obligeant à des innovations délibératives constantes pour accompagner le déploiement des projets et des parcs. Il suffit aujourd'hui de discuter avec des habitants de Batz-sur-Mer (Loire-Atlantique) pour comprendre que le processus d'absorption du parc de Saint-Nazaire par le territoire prendra du temps. Cela est compréhensible pour une innovation de rupture, dans un pays où le système énergétique s'est largement bâti sur l'électricité d'origine nucléaire, où la critique de l'éolien est un marqueur politique fort et où les activités récréatives sont légion sur les bords de mer.

Il est certain que le déploiement massif des grands objectifs énergétiques devra être coconstruit à une échelle la plus territorialisée possible, au plus près des élus locaux, des habitants et du monde associatif, et au regard de l'évolution des connaissances scientifiques, notamment sur les impacts environnementaux des parcs. Il y va de la réussite de l'objectif des 40 GW d'éolien offshore d'ici à 2050 souhaité aujourd'hui par l'Etat. ■

Sylvain Roche est ingénieur de recherche à la chaire Transitions énergétiques territoriales (Trent) de Sciences Po Bordeaux



LA CHRONIQUE DE JEAN PISANI-FERRY

Anticiper la sortie du bouclier tarifaire

Parce qu'il a limité la hausse des prix de l'énergie et donc de l'inflation, le « bouclier tarifaire » fait l'orgueil du ministre de l'économie, Bruno Le Maire. Il faut dire que ses effets sont spectaculaires : certes en forte hausse, l'inflation en France demeure aujourd'hui sensiblement plus faible que chez nos voisins. Mesurée sur un an et sur une base harmonisée, elle a été en août de 6,6 % dans l'Hexagone contre 9,1 % dans l'ensemble de la zone euro, à peine moins en Allemagne et jusqu'à 25,2 % en Estonie. Cet écart n'est pas entièrement dû à la politique du gouvernement (l'énergie, et en particulier le gaz, pèse plus lourd dans l'indice des prix en Estonie), mais celle-ci y concourt largement. L'Insee a calculé que sans le bouclier tarifaire l'inflation aurait été de 3,1 points plus élevée.

L'objectif premier du bouclier est social : il s'agit de protéger le pouvoir d'achat des ménages à faible revenu. Mais il est aussi économique, et Bercy ne fait pas mystère de sa volonté d'enregistrer des gains de compétitivité durables. L'occasion est belle : mettre à profit le choc pour dévaluer le taux de change réel vis-à-vis de nos partenaires. Il y a dix ans tout juste, le rapport Gallois sommait le gouvernement d'abaisser les cotisations sociales pour gagner en compétitivité. On se rappelle la suite : CICE [crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi] et pacte de responsabilité signaient bientôt la conversion de François Hollande à l'économie de l'offre. Ils opéraient ainsi un transfert massif vers les entreprises, dont les conséquences politiques allaient être terribles pour la gauche.

Dilemme redoutable

Avec le bouclier tarifaire, le gouvernement a choisi de ne pas cibler les ménages à bas revenu. S'il avait opté pour des transferts ciblés, il aurait payé sensiblement moins cher, mais des fois à un coût des mesures de soutien direct se seraient ajoutées la hausse des minima sociaux, dont la valeur est indexée sur les prix, et celle des allègements de cotisation, dont le champ est indexé sur le smic. Mais surtout, il aurait laissé se développer une spirale inflationniste. D'où le choix de ratisser large, même si le coût direct de la mesure (au moins 48 milliards d'euros en brut pour 2023, près de 20 milliards en net) est élevé. L'alternative aurait pu être une tarification duale, qui donne à tous les ménages accès à un même quantum d'énergie à prix subventionné. C'est vers cette formule que s'oriente l'Allemagne. Comme le bouclier, un tarif dual a l'avantage de pouvoir être pris en compte dans le calcul de l'indice des prix et donc n'alimente pas la spirale prix-salaires.

Le raisonnement, cependant, ne peut pas s'arrêter là. Comme l'a observé l'économiste Gilbert Cette, le gain sur l'inflation n'est en effet que temporaire. Douze mois après l'introduction du bouclier, son impact sur la hausse des prix va mécaniquement disparaître. Le prix de l'énergie demeurera certes plus bas pour les ménages. Mais la mesure n'aura plus d'effet sur son taux de croissance d'une année sur l'autre.

AVEC LE BOUCLIER TARIFAIRE, LE GOUVERNEMENT A CHOISI DE NE PAS CIBLER LES MÉNAGES À BAS REVENU. IL RATISSE LARGE

La question, alors, est de savoir si les gains de compétitivité seront durables – et à quel coût. Cela dépendra d'abord du profil d'évolution des prix de marché. Si leur hausse est permanente (s'ils suivent un profil en marches d'escalier), la France devra maintenir sa subvention si elle veut continuer à protéger les ménages et conserver l'acquis de la dévaluation du taux de change réel. L'Etat aura alors pris à sa charge une part substantielle de la dégradation des termes de l'échange, pour un coût budgétaire lui aussi substantiel, mais surtout permanent. Si, à l'inverse, la hausse du prix de l'énergie se révèle temporaire et si l'évolution du prix de marché efface complètement la hausse brutale des derniers trimestres, l'inflation chez nos partenaires passera au-dessous de la nôtre, érodant ainsi nos gains de compétitivité. Les bénéfices économiques du bouclier tarifaire tendront donc à disparaître ; ne resteront que ses bénéfices sociaux.

Ce raisonnement doit cependant être nuancé sur deux points. Il faut tenir compte, d'abord, de la dynamique des salaires. En Allemagne comme dans beaucoup d'autres pays, le choc inflationniste a jusqu'ici été largement absorbé par les salariés. Mais les pressions pour ajuster les salaires nominaux vont croissant. Si ceux-ci augmentent, il sera difficile de les abaisser si l'inflation chute jusqu'à devenir négative. D'autant, et c'est le deuxième point, que la récurrence des chocs nourrit une hausse des anticipations. Ce qui apparaissait comme une bouffée inflationniste temporaire est de plus en plus perçue comme un changement de régime. Or, plus c'est le cas, plus il faudra consentir du chômage pour obtenir la désinflation. Si elle permet de contenir ces anticipations, la politique française aura été économiquement efficace.

Le cas intéressant – et aussi le plus probable – est intermédiaire entre ces deux situations : c'est celui dans lequel le prix du gaz rejoint un niveau plus raisonnable, mais supérieur à celui d'il y a dix-huit mois, et supérieur aussi à celui du bouclier. D'un côté, cela justifierait le bouclier, qui aura alors permis de laisser une évolution trop erratique, mais de l'autre, cela créerait un dilemme redoutable : ne pas toucher au prix du bouclier reviendrait à laisser s'éroder les gains de compétitivité ; le relever serait d'autant plus mal compris que son coût budgétaire aurait été mécaniquement abaissé. La solution à ce dilemme, c'est de formuler sans tarder une stratégie de sortie du bouclier tarifaire. Pour cela, il faut dire clairement qu'il n'a pas vocation à être permanent et annoncer comment il évoluera en fonction du prix de marché. Ce n'est pas politiquement facile, mais c'est économiquement nécessaire. Et c'est urgent. ■

Olivier Thébaud La pêche entre deux eaux

La mise en place d'une gestion des pêches permet non sans mal une exploitation durable des ressources halieutiques, note l'économiste

L'exploitation durable des ressources halieutiques est une question biologique, mais également économique, sociale et politique. Parce que ces ressources sont communes, la production de chaque exploitant dépend non seulement de son propre effort d'exploitation, mais aussi (négativement) de celui de tous les autres qui exploitent la même ressource. En l'absence de régulation, le phénomène de « course au poisson » se met en place, entraînant le développement de surcapacités de production, une moins bonne valorisation des productions, et des conflits. La gestion des pêches a été justement mise en place pour lutter contre ce phénomène, observé partout dans le monde, et a su relever plusieurs défis complexes.

Dans l'Atlantique Nord, l'approche a d'abord été centrée sur la mise en œuvre de mesures de conservation, visant à limiter les niveaux de prélèvements et permettre ainsi la croissance des poissons et le renouvellement des populations exploitées. Les efforts de recherche internationaux menés depuis plus de soixante-dix ans ont débouché sur une science de l'exploitation des ressources halieutiques aujourd'hui très opérationnelle. Fondée notamment sur des modèles représentant l'effort de pêche et son impact sur les populations exploitées, elle donne la possibilité d'identifier les niveaux de captures permettant d'espérer le maintien des rendements de la pêche à des niveaux garantissant une pêche durable. Ces modèles participent notamment à la fixation annuelle

des « totaux autorisés de captures » (TAC) pour chaque stock ainsi évalué.

La prise en compte des enjeux économiques et sociaux dans ces diagnostics a eu tendance à s'accroître, avec, par exemple, l'ouverture du Conseil international pour l'exploration de la mer aux sciences sociales. La détermination des mesures de conservation suppose en effet de s'accorder sur des objectifs à long terme pour la pêche, justifiant les limites de captures mises en œuvre. La politique commune de la pêche européenne vise le rendement maximal durable, c'est-à-dire la plus grande quantité de biomasse qui peut être extraite d'un stock halieutique sans affecter son processus de reproduction, dans un objectif de durabilité environnementale, économique et sociale.

Progrès partiels

Les faits montrent que la course au poisson se développe tant que les règles encadrant l'exploitation n'abordent pas le partage des possibilités de pêche. Dans une pêcherie gérée par TAC, par exemple, le phénomène de course au poisson finit tôt ou tard par s'instaurer, chacun cherchant à prélever au mieux avant que la limite ne soit atteinte et la saison de pêche fermée. Un second grand défi est donc d'anticiper des règles de répartition des possibilités de pêche, en sélectionnant qui peut pêcher et en répartissant ces possibilités entre groupes d'utilisateurs. Les systèmes de répartition en quotas de pêche, alloués à des collectifs comme les organisations de producteurs, ou à des exploitants individuels, suivant les pays et les pêcheries, participent à cet objectif. Cette sécurisation est aujourd'hui reconnue partout dans le monde comme une question majeure pour la viabilité économique de ces entreprises.

La gestion des pêches a fait des progrès considérables, même s'il reste du chemin à parcourir. La mise en place des TAC annuels fondés sur ces avis scientifiques, associée à des mesures limitant les capacités de pêche

des navires, a montré son efficacité. Dans l'Atlantique Nord-Est, elle a permis de réduire la part des populations de poissons considérées comme surexploitées, de 90 % à la fin des années 1990 à 28 % en 2020, pour la part des populations qui est évaluée. Mais ces progrès restent très partiels à l'échelle mondiale. En Europe, l'objectif pour 2020 d'exploiter toutes les populations de poissons de façon durable n'a pas été atteint. La situation demeure préoccupante dans certaines régions comme la Méditerranée et la mer Noire, où la plus grande part des populations de poissons reste surexploitées.

Prenant acte de la réalité des pêcheries, où les espèces sont souvent capturées ensemble, la gestion des pêches évolue progressivement d'une approche espèce par espèce, à la définition plus globale de plans multispécies et pluriannuels, discutés dans le cadre de systèmes de gouvernance associant les parties prenantes. Cette approche a pour ambition de prendre en compte des interactions entre la pêche, les espèces et les habitats marins affectés, et le fonctionnement des écosystèmes, et mobilise des arbitrages plus complexes entre groupes d'acteurs, y compris au-delà de la pêche.

L'accumulation des pressions sur les écosystèmes marins et l'influence majeure des changements associés au réchauffement climatique conduisent aujourd'hui l'humanité à s'interroger sur la vitesse à laquelle ces approches pourront s'adapter aux changements en cours dans l'océan. La poursuite des efforts visant à une exploitation durable des ressources halieutiques devra faire en sorte que les pêcheries soient résilientes aux changements annoncés. ■

Olivier Thébaud est économiste des ressources naturelles et de l'environnement